

AFFAIRE N° 8

MAJORATION SECOURS aux ANCIENS EMPLOYES MUNICIPAUX

M. le MAIRE. - Vous savez que les anciens agents municipaux perçoivent de la Commune des secours extrêmement faibles. Ils sont au nombre de 21.

Je vous demande de m'autoriser à doubler le montant ^{originale} du secours qui leur est alloué à compter du 1er Janvier 1950.

Mme AMELIN. - Ne pourrait-on pas envisager, Monsieur le Maire, pour ces agents un rappel à compter du 1er Janvier 1949.

M. PARIS. - Ils ont déjà perçu le double ^{du secours} au titre de l'année 1949. Nous voulons faire le même geste pour 1950.

Adopté à l'unanimité

Vu et soumis
à l'approbation
de M^r le Préfet
St Denis le 30/6/50
par le Secrétaire Gas
Le Chef de bureau
délégué
Signé : Gavarini

Approuvé
St Denis le 4/7/50
par le Préfet
Le Secrétaire Gas assumant
de l'épave